



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 4 JUILLET 2024

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **36**  
- représentés : **6**  
TOTAL **42**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 juillet à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire -
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> - -	M. Marc DECKERT, Adjoint - M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire - -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe - Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERSHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	- M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe - M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

### Membres représentés :

Mme Marie-Mad. IANTZEN	ayant donné procuration à Mme Sandrine HIMBERT
M. David PAULY	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
M. Eric FRANCHET	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES
M. Philippe HEITZ,	ayant donné procuration à M. Martial HELLER
Mme Catherine WOLFF	ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
Mme Caroline PFISTER	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

### Membre excusée :

Mme Solène HOEHN, Adjointe d'ERNOLSHEIM/BRUCHE

### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

---

**N° 24-54**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** les articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et d'assainissement non collectif ;

**CONSIDERANT** que ce rapport doit être présenté à l'Assemblée Délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération ;

**CONSIDERANT** que ce rapport doit également être transmis aux Communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ;

**VU** le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement comportant les indicateurs financiers et techniques, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, sur l'extranet « élus » du site internet de la Communauté de Communes ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Eau et Assainissement du 27 juin 2024 ;

**ENTENDU** les explications apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président et les commentaires complémentaires fournis par l'exploitant ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président de la séance ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
adopte**

le rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Sylvie TETERYCZ

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 5 juillet 2024
- publication sur le site internet le : 5 juillet 2024

# Acte à classer

DE-24-54

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-07-05T10-49-08.00 ( MI254133266 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20240704-DE-24-54-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2023 SUR  
ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEM

Date de décision : 04/07/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Aménagement du territoire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [24-54 ASST RAPPORT ANNUEL 2023 ASSAINISSEMENT.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 05/07/24 à 10:49

Date 05/07/24 à 10:49

Date 05/07/24 à 10:54

Par SEGUIN Muriel

Par SEGUIN Muriel